

FICHE DE RESERVATION

Année scolaire 2025/2026



 En raison d'une augmentation des effectifs périscolaires, les enfants dont les deux responsables légaux travaillent seront prioritaires.

Documents à fournir pour le renouvellement	
<input type="checkbox"/>	Fiche sanitaire complétée et signée
<input type="checkbox"/>	Fiches de réservation restauration & périscolaire
<input type="checkbox"/>	Photocopie du carnet de vaccinations à jour
<input type="checkbox"/>	Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire, périscolaire et extrascolaire
<input type="checkbox"/>	Photocopie de l'attestation de quotient familial de moins de 3 mois (CAF ou MSA)
<input type="checkbox"/>	RIB - Si mise en place d'un prélèvement pour la cantine ou le périscolaire
<input type="checkbox"/>	Attestation employeur des deux parents
<input type="checkbox"/>	Pour les enfants ayant un repas P.A.I, fournir le P.A.I signé par le médecin
<input type="checkbox"/>	Rappel du règlement intérieur lu et signé

ENFANT/ADOLESCENT(E) Sexe : Garçon Fille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Ecole maternelle François Mitterrand Ecole élémentaire François Mitterrand

Ecole maternelle Marie-Curie Ecole élémentaire Louis Torcatis

Régime alimentaire : Classique Sans porc

Votre enfant mange-t-il de la viande ? Oui Non

Votre enfant a-t-il un repas P.A.I (Repas fournis par la famille dans le cadre du PAI)? Oui Non

RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Régulière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Occasionnelle	<input type="checkbox"/>			



En cas de divorce, fournir un jugement et calendrier de garde pour les semaines paires et impaires
La réservation des repas occasionnels doit se faire au minimum 48h ouvrés avant et avant 9h00.

Garde alternée	Père	Mère
Semaines paires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaines impaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MODE DE RESERVATION DE LA CANTINE : Prépaiement Prélèvement automatique Portail Famille

Commentaires :

TEMPS GRATUITS

GARDERIE GRATUITE DU SOIR De 16h45 à 17h De 16h30 à 16h45 (Ecole Marie-Curie)	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

TEMPS PERISCOLAIRES - MATIN & SOIR

MATIN 7h30 - 8h30	<input type="checkbox"/>
SOIR 17h - 18h30	<input type="checkbox"/>

MODE DE PAIEMENT PERISCOLAIRE : Paiement en prélèvement automatique Paiement en chèque, espèces, CESU



Pour les temps périscolaire **SOIR**, si vous ne cochez aucune case alors VOTRE ENFANT SORTIRA AVEC L'ECOLE !

Fait à
Le/...../.....

Signature du ou des responsable(s) :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Année 2025/2026



Écoles maternelle
et élémentaire
François
Mitterrand



École maternelle
Marie Curie
École élémentaire
Louis Torcatis



Fiche à joindre au dossier d'inscription unique – Soumis à discrétion professionnelle, elle est archivée seulement 1 année car nécessite un renouvellement annuel

ENFANT/ADOLESCENT(E)

Sexe : Garçon Fille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

N° de sécurité sociale rattaché à l'enfant :

Bénéficiaire de la Couverture de Maladie Universelle (CMU) : OUI NON

Qualité : Père Mère
 Tuteur Tiers délégataire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Mail :

Qualité : Père Mère
 Tuteur Tiers délégataire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Mail :

ALLERGIE(S)

Alimentaire : Non Oui, précisez :

Médicamenteuse : Non Oui, précisez :

Autre : Non Oui, précisez :

La conduite à tenir nécessite-elle la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) ?

Non Oui Déjà établi (Documents à fournir)

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre des relations entre vous et l'association. Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre du service demandé. Les données non utilisées depuis trois ans sont régulièrement effacées de nos bases (opération effectuée au moins une fois par an) ou selon les modalités explicitement décrites pour le service concerné.



santé
famille
retraite
services



PATHOLOGIE(S)

L'enfant/l'adolescent(e) a-t-il une ou des pathologies ?

La conduite à tenir nécessite-elle la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) ?

Non Oui Déjà établi (Documents à fournir)

TRAITEMENT MEDICAMENTEUX

Aucun médicament ne pourra être mis à disposition sans ordonnance et/ou administré sans PAI (Boîtes de médicament dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant/adolescent(e) avec la notice).

Traitement régulier Aucun Pris au domicile A prendre à la structure

Traitement en cas de crise Aucun Oui

Si traitement : Joindre l'ordonnance afin d'informer les secours en cas d'urgence

L'enfant/l'adolescent(e) s'auto médicamente Prévoir PAI pour l'accompagner Déjà établi (à fournir)

APPAREILLAGE COMPENSATOIRE

Lunettes Lentilles Prothèses auditives Prothèses dentaires Appareil orthopédique

Fauteuil/Déambulateur Autre *Lequel*.....

Précisez des recommandations si nécessaire (manipulation, rangement, à retirer selon l'activité) :

La conduite à tenir nécessite-elle la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) ?

Non Oui Déjà établi (Documents à fournir)

MEDECIN TRAITANT

Nom : Tél :

Adresse :

AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

.....
.....
.....

AUTORISATION

Autorise N'autorise pas

Le-la responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant/l'adolescent(e) suivant les prescriptions du médecin consulté.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), responsable de l'enfant/l'adolescent(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et avoir fourni l'attestation de vaccinations précisant par un médecin que l'enfant l'adolescent(e) est à jour ainsi que le cas échéant le(s) Projet(s) d'Accueil Individualisé (PAI).

Conformément à la loi RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le-la responsable de la structure. Les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre des relations entre vous et les structures. Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre du service demandé. Les données seront valables durant l'année en cours et détruites par le service concerné.

Fait à

Signature du ou des responsable(s) :

Le/...../.....

RAPPEL DES POINTS IMPORTANTS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Écoles maternelle
et élémentaire
François
Mitterrand



École maternelle
Marie Curie
École élémentaire
Louis Torcatis

Ecole fréquentée :

Nom-Prénoms de l'enfant :

Noms-Prénoms des parents :

Article 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

1.6 En cours d'année, vous êtes tenus d'informer l'Accueil de Loisirs **et** les Affaires Scolaires en cas de changement de situation concernant l'enfant (**santé, scolarisation, lieu de vie, assurance...**) et ses responsables (**adresse, téléphone...**).

Article 5 : RESTAURATION

5.1 Les menus sont établis en lien avec le prestataire de service SYM, avec la prise en compte de ses recommandations nutritionnelles et les goûts des enfants.

Les menus sont consultables en ligne sur le site <http://www.sist-perpignanmediterranee.fr>

Le tarif unique est de **4 euros** (repas + activité méridienne).

5.2 Annulation et inscription exceptionnelle en **Mairie** ou sur le **Portail Famille** :

L'annulation et l'inscription occasionnelle doivent être faites au minimum 48h avant (2 jours ouvrés entiers avant 9h de la date souhaitée).

Inscription ou annulation :

Mercredi



Jeudi



Lundi



Mardi



Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Tout repas qui ne sera pas annulé dans les délais sera facturé quel que soit le motif de l'absence y compris pour raison médicale ou absence ponctuelle d'un enseignant (puisque l'enfant peut être dirigé sur une autre classe). Lors des sorties scolaires, ou grève de l'enseignant, les repas seront annulés par les directeurs-trices des écoles.

Article 7 : PAIEMENT

En cas de **prélèvement rejeté = annulation de l'inscription annuelle.**

Le responsable doit venir en Mairie afin de régler la facture rejetée et procéder à une nouvelle inscription en cantine qui est payée en prépaiement par CB ou espèces.

PORTAIL FAMILLE

C'est un outil de centralisation qui offre des services en lignes aux familles pour la réservation et le paiement des activités sur téléphone mobile, tablette ou ordinateur. Ce service est disponible à tout moment.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce document. Vous pouvez à présent le dater et le signer afin de valider votre accord.

A Pia, le

Signature

PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Chers Parents,

Comme chaque année, nous entamons le processus d'inscription pour l'année scolaire à venir, et nous sommes heureux de vous informer des modalités pour le renouvellement d'inscription à la restauration scolaire, aux temps périscolaires et extrascolaires de votre enfant pour l'année scolaire 2025/2026.

- 1) **Votre enfant est déjà inscrit cette année (2024/2025)** - Vous devez nous retourner **la fiche sanitaire** complétée et signée et **la fiches de réservation** restauration & périscolaire accompagnées des justificatifs suivants :
 - ✓ Photocopie du carnet de vaccinations à jour
 - ✓ Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire, périscolaire et extrascolaire
 - ✓ Photocopie de l'attestation de quotient familial de moins de 3 mois (CAF ou MSA)
 - ✓ RIB – Si mise en place d'un prélèvement pour la cantine ou le périscolaire
 - ✓ Attestation employeur des deux parents
 - ✓ Rappel du règlement intérieur lu et signé
 - ✓ Pour les enfants ayant un repas P.A.I, fournir le P.A.I signé par le médecin

- 2) **Votre enfant est en classe de grande section de maternelle ou n'est pas inscrit** - Vous devez nous retourner le **dossier unique d'inscription** complété et signé, **la fiche sanitaire** complétée et signée et **la fiches de réservation** restauration & périscolaire accompagnées des justificatifs suivants :
 - ✓ Photocopie du carnet de vaccinations à jour
 - ✓ Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire, périscolaire et extrascolaire
 - ✓ Photocopie de l'attestation de quotient familial de moins de 3 mois (CAF ou MSA)
 - ✓ RIB – Si mise en place d'un prélèvement pour la cantine ou le périscolaire
 - ✓ Autorisation de captation complétée et signée
 - ✓ Photocopie du livret de famille complet (Parents & enfants)
 - ✓ Justificatif de domicile (Eau, Electricité ou Bail) de moins de 3 mois
 - ✓ Photocopie du Jugement si parents séparés (décision de justice fixant les modalités de garde ou une déclaration conjointe signée des 2 parents) & le calendrier de garde alternée de l'année scolaire (si concerné)
 - ✓ Certificat de radiation (si changement d'établissement en cours d'année)
 - ✓ Personne hébergée : Carte d'identité de l'hébergeant, justificatif de domicile (EDF ou EAU) et attestation d'hébergement
 - ✓ Attestation employeur des deux parents
 - ✓ Rappel du règlement intérieur lu et signé
 - ✓ Pour les enfants ayant un P.A.I, fournir le P.A.I signé par le médecin

Veillez-vous assurer de fournir toutes les pièces nécessaires demandées. Les documents requis sont indiqués dans le dossier d'inscription. En cas de doute ou de besoin d'assistance, n'hésitez pas à contacter le service des affaires scolaires.

⚠ Pour l'inscription à la cantine, les deux parents doivent travailler. Une attestation employeur vous sera demandée.

Périodes d'inscription et horaires

Dossier à remettre auprès du service des affaires scolaires à la Mairie de Pia durant les périodes suivantes :

- ✓ Du 07 avril 2025 au 30 avril 2025 - lundi au jeudi - de 8h30 à 12h – de 14h à 17h
- ✓ Du 09 juin 2025 au 17 juillet 2025 - lundi au jeudi - de 8h30 à 12h – de 14h à 17h
- ✓ Du 18 août 2025 au 21 août 2025 - lundi au jeudi - de 8h30 à 12h – de 14h à 17h

Portail Famille

Nous vous encourageons vivement à utiliser notre portail famille pour faciliter vos démarches administratives liées à la scolarité de votre enfant. Le portail famille vous permet de réserver ou annuler la cantine.

Si vous n'avez pas encore créé votre espace personnel sur le portail famille et que vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter Solange SABA de la Maison du citoyen au 04.68.53.62.99 pour obtenir de l'aide et un accompagnement.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre confiance. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter Véronique PARRA du service des affaires scolaires au 04.68.63.75.77.

Nous avons hâte de vous accueillir à nouveau pour cette nouvelle année scolaire.

Cordialement,

